



**RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS N° 01/03.2018

PRÉAVIS N° 02/03.2018

RAPPORT DE GESTION 2017

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PARTIE COMMUNE - PRÉAMBULE

La Gestion et les Comptes sont examinés par une seule et même Commission, celle de Gestion. Les deux préavis cités en titre arrivent au même moment et sont traités par le Conseil Intercommunal lors de la même séance. Certaines questions et certains aspects de ces deux domaines sont très proches et souvent se recoupent.

Il faut également se rappeler que notre Conseil Intercommunal doit débattre et se prononcer séparément sur la Gestion et sur les Comptes.

Il est apparu plus simple à la Commission de n'émettre **qu'un rapport**, mais qui comporte **deux parties bien distinctes** avec, **pour chacune, ses propres conclusions**, ce qui permet au Président et à l'Assemblée de discuter et voter séparément les deux domaines étudiés.

Cette manière de procéder évite des redites fastidieuses inévitables lorsque deux rapports indépendants sont produits. De plus, les lecteurs n'auront qu'un document comprenant le tout dans les mains.

La Commission de Gestion est composée de Mmes Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz), de MM. Antoine Chappuis (Préverenges), Raymond Chatelan (Buchillon), Andreas Kuenzi (Lussy-sur-Morges) et François Ludwig (Saint-Prex).

La Commission chargée de l'étude des préavis établis par le Comité de Direction (CODIR) sur l'exercice 2017 s'est réunie à trois reprises, toutes à l'Hôtel de Police, à l'Avenue des Pâquis 31 à Morges.

Messieurs Michel Conne de St-Prex et Jean-Claude Goy de Morges, tous deux suppléants, ont également assisté aux trois séances à titre informel.

La première séance, interne à la Commission, a eu lieu le **jeudi 22 mars 2018** à 18 h 30. Monsieur Andreas Kuenzi était excusé. Monsieur Serge Risse (Préverenges), suppléant, a assisté à cette séance à titre informel.

Elle a permis aux membres présents de préparer toute une série de demandes et de questions à l'intention du Comité de Direction, autant sur la gestion que sur les comptes 2017. Cette nouvelle manière de faire a permis au CODIR de se préparer à l'avance.

Les questions et demandes ont été adressées au Comité de Direction par écrit. Ce dernier y a de même répondu par écrit (Réponses adoptées par le Comité de Direction dans sa séance du 19 avril 2018). Chacun des points a été, en plus, commenté lors des deux dernières séances, soit par les membres présents du CODIR, soit par les représentants du Corps de Police, également présents.

Mais ceci n'a pas empêché les membres de la Commission de poser d'autres questions que celles transmises par écrit ou de demander des précisions quant aux réponses données.

Il faut encore préciser que si effectivement il y a des limites dans le rôle de la Commission, cette dernière se doit de contrôler le bon fonctionnement des composantes de notre association et de vérifier si les dispositions légales et réglementaires sont respectées. Il n'y a pas de volonté de s'immiscer dans la gestion courante de la PRM et de dire à la Police comment elle doit faire son métier. Mais il est aussi dans les intérêts de tous de bien comprendre comment cet organe fonctionne et quels sont les principes qui dictent son action. D'où certaines questions de la Commission qui ont pu surprendre.

Les deux dernières séances ont eu lieu :

- Le **mardi 17 avril 2018** à 18 h 30 en présence des représentants du CODIR et de la Police : Mme Anne-Catherine Aubert-Despland (Morges), de M. Roger Burri (Saint-Prex) et le Commandant de la PRM, M. le Major Martin de Mural. Cette séance a été consacrée au préavis N° 01/03.2018 sur la Gestion.
- Le **jeudi 26 avril 2018** à 17 h 30 en présence de Mme Anne-Catherine Aubert-Despland (Morges) et M. Jean-Jacques Aubert (Morges) du CODIR. Le Corps de Police était représenté par MM. le Major Martin de Mural et le Premier lieutenant Hervé Baer, Chef des Services généraux. Cette dernière séance a été consacrée au préavis N° 02/03.2018 sur les comptes 2017.

Comme pour l'exercice 2016, en plus d'avoir traité des questions d'ordre général et avoir discuté les réponses écrites du CODIR, la Commission a passé en revue les différents chapitres des préavis.

À l'issue de sa dernière séance, la Commission, hors de la présence des représentants aussi bien du CODIR que de la Police, s'est positionnée sur les deux préavis.

Nous tenons d'emblée à remercier chaleureusement les représentants du CODIR et de la Police pour les réponses franches et les explications limpides qu'ils nous ont données.

Partant du principe que chaque Conseiller intercommunal a pris connaissance des rapports de Gestion et sur les Comptes établis par le Comité de Direction, ce rapport ne prétend pas répéter, ni relater leur contenu.

Après ce préambule général concernant l'ensemble de nos travaux, nous passons maintenant à la partie concernant :

2. PRÉAVIS N° 01/03.2018 - RAPPORT DE GESTION 2017

Une nouvelle fois, la Commission tient à relever l'aspect très complet du rapport de Gestion établi par le CODIR en collaboration avec le Corps de Police. Il donne une vision détaillée et claire des activités produites durant l'année écoulée. De plus, la même structure adoptée depuis quelques années en facilite la lecture et les comparaisons avec les exercices précédents. Ce document annuel constituera sans doute un témoin utile pour l'histoire de notre région.

1. **QUESTIONS DE LA COMMISSION, RÉPONSES DU CODIR ET COMPLÉMENTS – COMMENTAIRES DE LA COMMISSION**

L'essentiel de la discussion a tourné autour des questions que la Commission avait au préalable posées au CODIR. Voici donc les points soulevés.

Les réponses du CODIR sont notées en italique. Ce symbole : ❖ indique, soit des informations supplémentaires qui nous ont été données, soit des commentaires apportés par la Commission.

- **Après quelques mois d'utilisation des nouveaux locaux par la police, quels sont les plus et les moins ?**
 - *La PRM a déménagé le 30 novembre 2017 et le court délai d'occupation de ces nouveaux locaux ne permet pas d'établir un bilan.*
 - ❖ Le bâtiment est efficient et correspond aux attentes. Les utilisateurs sont contents et le Commandant est enchanté. Comme pour tout bâtiment neuf, il y a des détails à régler.
 - ❖ L'accréditation est un processus qui ne concerne pas seulement les murs, mais aussi le fonctionnement du corps de Police. Elle ne réside pas simplement en une visite de routine, raison pour laquelle elle prend du temps.
- **Quels sont les critères qui dictent le choix des contrôles radar mobile, leurs emplacements et leur fréquence sur telle ou telle Commune ? Y a-t-il des demandes de contrôles de la part des Communes ou de particuliers ? Quel est leur nombre et comment sont-elles justifiées par les demandeurs ? Sont-elles toutes honorées ? Sinon, pourquoi ?**
 - *La stratégie radar concerne 2018. L'engagement de la remorque radar en 2017 consistait en des tests de modèles en prévision du préavis d'acquisition.*
 - ❖ Il n'y a pas beaucoup de demandes de la part des Communes, demandes qui sont honorées.
 - ❖ Actuellement, à part les radars fixes de la ville de Morges, la PRM ne dispose que du radar pistolet. Il n'y a donc pas de suréquipement dans ce domaine.
- **Un tableau récapitulatif du nombre de contrôles radar mobile pour chacune des 6 communes sur 2017 (un contrôle = un emplacement) était demandé.**

- *Le Comité de direction est d'avis que les détails opérationnels, notamment liés aux emplacements des radars, ne doivent pas être révélés. Il propose, toutefois, qu'une présentation de la stratégie d'engagement et de déploiement soit présentée au Conseil intercommunal en 2018.*
- ❖ *La Commission adhère à l'idée d'une telle présentation.*
- ❖ *La Commission ne demandait pas les emplacements, mais le nombre de contrôles pour chacune des communes. Si les pages 32 à 38 du rapport de Gestion du CODIR traitent des contrôles radar et mentionnent le nombre total de contrôles sur l'ensemble des 6 communes, ainsi que le nombre de contrevenants par commune, elles ne répondent pas à la demande de la Commission.*
- **Le tableau de l'absentéisme (p. 47) présente une certaine baisse, mais pas aussi importante que l'on aurait pu attendre, ceci en fonction des explications données l'année dernière. Pourquoi ?**
- **Les accidents professionnels mentionnent 195 jours d'absence. De quels types d'accidents s'agit-il ? Dans quelles circonstances sont-ils arrivés ? Quelles mesures ou directives sont-elles prises et données pour essayer de les éviter ?**
- *De manière générale, il est heureux d'observer une baisse du taux d'absentéisme. Cette diminution est d'autant plus réjouissante qu'elle est à mettre en regard de l'augmentation des effectifs de 4,7 ETP (augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente).*

Aussi, il sied d'identifier les absences en lien avec les conditions de travail. Notons, que les absences pour cause de maladie ont fortement chuté. Hélas, pas autant que souhaité et cela en raison de deux nouveaux cas d'importance :

- *Un arrêt de longue durée suite à l'ouverture d'une enquête administrative, enquête qui a abouti au licenciement de la collaboratrice en question (91 jours).*
- *Une importante baisse du taux d'activité durant une période prolongée pour permettre à un collaborateur en difficulté face à la gestion des horaires en tournus (149 jours). Accompagnement qui lui a permis, petit à petit, par paliers, de reprendre une activité à plein temps, en horaire de tournus.*

Sans ces deux nouveaux cas, nous aurions baissé le taux d'absentéisme pour maladie de 54 % par rapport à l'année précédente. Ces deux cas étant résolus, nous espérons ne pas avoir de nouvelles absences de longue durée en 2018, ce qui nous permettra d'enregistrer une baisse plus significative.

En revanche, l'encadrement et les conditions de travail n'ont que peu d'influence sur les absences pour cause d'accidents, en particulier pour les accidents non-professionnels. Les accidents professionnels sont liés à la nature de l'activité de police, notamment des blessures en intervention. La formation continue et l'équipement du personnel sont adaptés. Toutefois, il faut veiller à maintenir un bon niveau de formation et du matériel de qualité.

- ❖ Sans explications supplémentaires, la lecture, l'interprétation et la comparaison avec les années précédentes du tableau d'absentéisme sont difficiles.
- ❖ La Commission apprécie fortement que la direction de la PRM et le CODIR se soucient de la santé des collaborateurs. Le métier de policier est exigeant, certes, mais il est exposé, voire dangereux. D'autre part, et c'est un fait reconnu, les horaires irréguliers et le travail de nuit ont un impact négatif sur la santé, et peuvent ne pas être supportés par certaines personnes. Nous sommes persuadés qu'une attention particulière continuera d'être portée à cette problématique.
- **Une rencontre avec le chef de Police secours était souhaitée de manière à ce qu'il explique à la Commission l'organisation, le fonctionnement, l'engagement, le travail de son unité. Ses satisfactions, ses craintes, soucis, voire ses demandes intéresseront aussi la Commission.**
- *Le Comité de direction est d'avis que la gestion de l'organisation, du fonctionnement et de l'engagement de police secours est du ressort de la Direction de police. En revanche, si le Conseil intercommunal le souhaite, il est envisageable de faire une présentation des activités de police secours au Conseil intercommunal en 2018.*
- ❖ La commission adhère à cette proposition.
- **La commission a demandé d'avoir la possibilité de suivre une patrouille de Police secours durant son tournus.**
- *La Direction de police ne souhaite pas intégrer des membres de la Commission dans l'activité de police, notamment pour des raisons de sécurité et de confidentialité.*
- ❖ Cette demande était motivée, non pas par de la curiosité, ni dans un objectif de contrôle, mais bien pour mieux appréhender les difficultés et la pénibilité liées à cette activité.
- ❖ La Commission prend acte de la réponse et comprend leurs raisons.
- **Voir en fonction le nouveau logiciel des Ressources humaines (avec présentation d'un dossier d'une personne fictive).**
- *Le projet du nouveau logiciel SIRH est momentanément suspendu et ce, probablement jusqu'en 2019.*
- **Existe-t-il un inventaire du matériel, des véhicules et du mobilier ? Sous quelle forme, avec quel outil ? Nous demandons à le ou à les voir.**
- **Un tableau synthétique du ou des inventaires devrait figurer dans le rapport préavis de gestion.**
- *Il existe des bases de données qui permettent de connaître l'état des stocks et du matériel. Il s'agit de tabelles Excel et de logiciels spécifiques. Une estimation a été faite lors du déménagement pour conclure nos nouvelles polices d'assurances.*

Seuls les montants liés au plan des dépenses d'investissement (charges d'amortissement) sont au budget. Le reste du matériel n'y figure pas.

Le Comité de direction propose, à l'avenir, d'intégrer au rapport de gestion un tableau récapitulatif pour les domaines génériques suivants :

- *Véhicules*
- *Armes et équipements personnels*
- *Mobilier*
- *Consommables*

Un listing plus détaillé représenterait un travail disproportionné au regard de la valeur ajoutée.

- **Le rapport de gestion comporte beaucoup de statistiques. Nous aimerions savoir comment et avec quels outils sont introduites, puis extraites toutes ces données. La Commission aimerait se faire une idée de l'ampleur du travail que génèrent cette compilation et son traitement ultérieur.**

- *Les statistiques sont extraites de différentes bases de données, en fonction de leur nature. Les activités de police sont extraites du Journal des événements de police. Il ne s'agit pas d'un outil statistique officiel et les données peuvent varier en fonction de l'évolution de la doctrine de saisie des données par les gens du terrain. Cette doctrine évolue de manière concertée au niveau de la police coordonnée.*

Les données liées aux amendes d'ordre et ordonnances, sont extraites du système de gestion Epsipour, qui gère le suivi des encaissements ainsi que la procédure de contentieux. Les informations relatives aux activités des autres services, telles que la Police du commerce et l'Unité signalisation, sont recueillies manuellement au sein des unités en question.

Il est difficile de chiffrer le temps consacré, mais il est conséquent. Le recueil et la centralisation des données mobilisent tous les services en début d'année

- ❖ La Commission est consciente aussi que chaque demande qu'elle émet ou que chaque question qu'elle pose engendre inévitablement du travail administratif. La réflexion qu'il faudrait avoir chaque fois est de savoir qu'elle est la valeur, l'utilité et l'impact de la sollicitation, à part évidemment de son rôle d'information.
- **Dans le préavis concernant la gestion, à la page 13 en réponse au Voeu No 1 de 2016, que veut dire "... ont été traités." ? La Commission demande plus de précisions sur l'avancement des travaux et un point de situation plus précis. Est-ce que des tendances, des décisions ont été prises pour la suite ? Cette demande vaut aussi bien pour la révision des statuts que pour le règlement de police.**

- *À ce stade les négociations ont lieu entre autorités exécutives et la teneur des discussions est confidentielle. Cette précaution a pour souci de garantir le bon déroulement des travaux.*
- ❖ Il faut souligner que certains points de ces deux dossiers sont liés. Des changements dans les statuts ne peuvent pas être introduits en cours de législation.

2. VISITES

La Commission a renoncé à visiter le nouvel hôtel de Police. En effet, chaque membre a participé à la cérémonie d'inauguration le 12 décembre 2017 et a pu ainsi voir tous les locaux.

3. LE RAPPORT DU CODIR

La Commission a passé en revue les différents chapitres du rapport de gestion du CODIR.

Voici quelques commentaires, remarques ou compléments.

2.2.4 Vœux de la Commission de Gestion en suspens au 31.12. 2017

La commission se range et adhère aux réponses formulées aux pages 12 et 13 du préavis.

3.1.2 Police secours Interventions

Il faut souligner et mettre en exergue ce qui figure à la page 17 du préavis. La comparaison des statistiques d'une année à l'autre mérite une certaine prudence. En effet, une coordination et une harmonisation sont cours sur l'ensemble des corps de police. Des changements sur la manière de classifier et de saisir les interventions sont introduits chaque année. Actuellement la saisie est différente selon les corps. Une refonte indispensable du système est en cours, mais le processus est lourd et fastidieux. Il faudra encore s'attendre à des changements ces prochaines années.

Malgré cela, nous pouvons, comme pour l'exercice précédent, remarquer que les demandes d'assistance représentent une part importante des interventions de Police secours.

5.1 Effectifs

La Commission voit avec satisfaction l'effectif de Police secours augmenter de 3.5 unités. Un creux dans ses effectifs avait été observé en 2016. La création d'une cinquième brigade permettrait plus de souplesse dans l'organisation des tournus et ménagerait les agents.

4. VŒUX - 2017

Vœu N° 1 :

La Commission demande, qu'à l'avenir, un tableau synthétique des inventaires figure dans le préavis traitant de la gestion, comme le suggère le CODIR dans sa réponse citée plus haut.

Vœu N° 2 :

La Commission demande qu'une présentation de la stratégie d'engagement et de déploiement des radars soit organisée pour le Conseil Intercommunal.

Vœu N° 3 :

La Commission demande qu'une présentation des activités de police secours au Conseil Intercommunal en 2018 soit organisée pour le Conseil Intercommunal.

5. CONSIDÉRATIONS FINALES SUR LA GESTION 2017

Au vu de ce que nous avons pu lire, de ce que nous avons pu entendre, nous avons le net sentiment que le CODIR tient les rênes de la PRM et fait bien son travail de gouvernance. Le Corps de Police a, à sa tête, un Commandant qui sait exactement où il mène ses troupes, ceci de manière réfléchie et cohérente. Il est attentif à ses collaborateurs et aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Aucun indice ne nous permet de douter du bon fonctionnement de la PRM, ni de son Comité de Direction.

La Commission tient à adresser à tous les acteurs de la PRM ses sincères remerciements pour tout le travail et l'esprit avec lequel il a été accompli durant l'année 2017.

6. CONCLUSION

À l'unanimité de ses membres, la Commission a décidé d'accepter le préavis N° 01/03.2018 Rapport du Comité de Direction au Conseil Intercommunal sur sa gestion durant l'année 2017.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

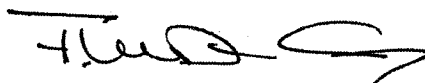
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- Vu le rapport de gestion du Comité de Direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2017 et d'en donner décharge au Comité de Direction.

Au nom de la Commission
Le Président rapporteur



François Ludwig

3. PRÉAVIS N° 02/03.2018 – RAPPORT SUR LES COMPTES 2017

Le préavis sur les comptes 2017 suit le même schéma que les années précédentes et c'est bien. Deux différences notables et appréciées par la Commission sont à signaler à propos de la présentation. Il s'agit de l'apparition d'une colonne "Différence en CHF" dans le tableau de la partie COMMENTAIRES SUR LES COMPTES et un bilan beaucoup plus détaillé que précédemment ce que la Commission a apprécié. Remarquons encore que le **plan des dépenses d'investissement** – Législature 2016-2021 ne figure plus dans le rapport. Nous partons du principe qu'il n'a pas subi de modifications depuis les versions données dans le budget 2018. **Il serait utile qu'il y figure tout de même.**

1. QUESTIONS DE LA COMMISSION, RÉPONSES DU CODIR ET COMPLÉMENTS – COMMENTAIRES DE LA COMMISSION

Les réponses du CODIR sont notées en italique. Ce symbole : ❖ indique, soit des informations supplémentaires qui nous ont été données, soit des commentaires apportés par la Commission.

- **Comment, finalement, le financement du nouveau logiciel des Ressources humaines a-t-il été réalisé (versement unique, étalé dans le temps,...) ?**
- *En date du 26 septembre 2017 nous avons informé oralement le Conseil Intercommunal que dans le préavis concernant le budget 2018, nous avons prévu une ligne pour la participation de la PRM à l'acquisition du nouveau logiciel SIRH (compte 60000.3111.01.), alors qu'il s'agit du programme comptable Abacus. Le projet du nouveau logiciel SIRH est momentanément suspendu et ce, probablement jusqu'en 2019.*
- **Le bilan est beaucoup plus détaillé que précédemment. Pour quelles raisons ?**
- *Par le passé, les comptes étaient épurés manuellement, par souci de simplification. Le Comité de Direction a renoncé à cette simplification et a décidé de transmettre les tableaux exhaustifs. Cette façon de procéder offre une plus grande transparence et facilite le travail de mise en page. Pour éviter tout vœu y relatif pour l'année prochaine, précisons que le logiciel comptable a changé en 2018 et que la présentation sera différente l'année prochaine. Nous n'en connaissons pas encore la forme.*
- **Page 1 des comptes de bilan, position 910 : les liquidités sont particulièrement importantes. La Commission en est étonnée, car elle avait déjà, par le passé, réagi à cette situation qui avait été corrigée en son temps. Les vieilles habitudes ressurgiraient-elles ? Nous demandons des explications.**
- *Il s'agit d'un concours de circonstances dû à l'excellent exercice 2017 (d'un point de vue financier). Par conséquent, nous avons un excédent plus important que les années précédentes, qui était en attente d'être versé aux Communes. Ces montants ne pouvaient pas être versés avant la clôture des comptes, cela n'est d'ailleurs, à ce stade, pas souhaité par les Communes membres.*
- ❖ Il n'y a pas de véritable gestion de la trésorerie comme dans une entreprise. Il est certain que les taux négatifs freinent les ardeurs dans cette optique. Mais il n'est

pas inutile d'y penser. Les taux ne vont pas rester éternellement bas.

- **Page 2 des comptes de bilan, position 9114 "Berne – Versement SBVR" : de quoi s'agit-il ?**
- ❖ *Il s'agit de la lecture de l'ensemble des versements sur les comptes courants. C'est un récapitulatif du trafic des paiements.*
- **Page 2 des comptes de bilan, position 9118 "Avances et prêt aux employés" : de quoi s'agit-il et pourquoi des avances ?**
- ❖ *Il s'agit du total des sous comptes 9118.90 – 9118.90.08.*
- ❖ *La position 9118 était à zéro au 01.01.2017 et elle l'est à nouveau au 31 décembre, ce qui est bon signe. Des explications tout à fait justifiées et humainement compréhensibles ont été fournies. Le risque financier est quasi nul, ces avances se faisant sur le 13^e salaire.*
- **Page 2 des comptes de bilan, position 9113 "Contentieux", pour quelles raisons y a-t-il une importante augmentation ? Quelle stratégie et quels moyens sont-ils mis en œuvre pour recouvrer les sommes dues ? Un organisme externe est-il mandaté à cette fin ? Si oui, à quelles conditions ?**
- *Les collaborateurs du secrétariat gèrent toute la procédure de contentieux, nous ne faisons pas appel à des mandataires externes. Cette augmentation est trop insignifiante pour avoir fait l'objet d'une analyse.*
- ❖ *De CHF 4'000.- (1^{er} janvier) à CHF 11'000.- (31 décembre).*
- **Partie des comptes de fonctionnement, en page 3, le compte 60000.4356.00 "Facturation de prestations à des tiers" est en grisé et il n'y a pas de commentaires correspondants.**
- *Par soucis de logique, l'explication a été mise en parallèle avec le compte 3012.00. À l'avenir, nous veillerons à respecter la numérotation.*
- ❖ *Le compte 3012 est celui des "traitements personnel auxiliaire"*
- **Page 4 des comptes de fonctionnement, comptes 60110.3143.02, "Entretien et réparation arrêts de bus ". Même si ce compte n'a pas été utilisé, de quoi s'agit-il, d'autant plus qu'un montant figure au budget 2018 sous cette rubrique ?**
- *Il s'agit d'une provision en cas de vandalisme, dont nous n'avons pas eu besoin en 2017. Précisons que la réparation des arrêts de bus (Morges) lors de vandalismes a été déléguée par la Ville de Morges à l'Unité signalisation.*
- ❖ *Ce point ne concerne pas directement la Commission et le Conseil Intercommunal, car il fait partie des Tâches contractuelles Ville de Morges. Mais il peut intéresser les délégués morgiens.*
- **Voir, physiquement, le contrat papier établi entre la PRM et la Commune de Morges pour le financement du logiciel des ressources humaines.**

- *Sujet qui sera à l'ordre du jour en 2018-2019.*
- ❖ Ce sujet est à mettre en relation avec la question et la réponse dans la partie GESTION.
- **Sur quels critères sont attribués les commandes et les achats? Nous demandons à voir quelques offres en regard de celles qui ont été attribuées.**
- *Le Comité de Direction est compétent pour :*
 - *engager des dépenses supérieures à CHF 15'000.00 par cas, dans le cadre budgétaire ;*
 - *engager des dépenses d'un montant supérieur à CHF 5'000.00 pour les frais extrabudgétaires ;*
 - *engager des dépenses supplémentaires imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00.*
- *Un membre du CODIR avec le Commandant sont compétents pour la commande de matériel et adjudication jusqu'à CHF 15'000.00.*
- *Le Commandant de police est compétent pour la commande et adjudication jusqu'à CHF 7'000.00*
- *Les règles relatives aux marchés publics sont respectées.*
- *Quant à l'attribution des dépenses supérieures à CHF 10'000.00, elles font, en règle générale, l'objet d'appels d'offres. En ce qui concerne le matériel spécifique à l'activité de police, le choix du matériel et du fournisseur est souvent limité (convention) et restreint (besoin d'uniformisation et d'interopérabilité au niveau cantonal et fédéral). Nous pensons, ici, en particuliers aux moyens de communication radio ou aux uniformes.*
- *Le Comité de Direction est d'avis que la surveillance et le droit de regard opératif des demandes d'offre sont de sa compétence.*
- ❖ La stratégie du meilleur produit au meilleur prix en n'oubliant pas l'économie locale est effectivement adéquate.
- **Dans le rapport du Comité de Direction, il n'y a pas de commentaires sur le bilan. Nous en demandons pour cet exercice. Cette demande vaudra aussi pour les exercices suivants (à faire figurer automatiquement dans le préavis).**
- *Le Comité de Direction estime qu'il n'y a aucun intérêt à commenter le bilan, sachant que les chiffres sont le reflet des comptes.*
- ❖ En lien avec sa question et la réponse donnée, la Commission dépose un vœu exposé ci-après.
- **Ne serait-il pas possible d'intégrer les commentaires directement en regard des comptes pour en faciliter la lecture et la compréhension ?**

- *Oui, cette requête peut faire l'objet d'un vœu. Rappelons, toutefois, que nous ne connaissons pas encore les possibilités de mise en page du nouveau logiciel comptable 2018.*
- **Le montant des amendes et contraventions commission de police (Cptes 60000.4370.00 et 4390.01) dépasse les 3 millions de francs. Ceci représente plus de la moitié du montant total à la charge des Communes (5'271'000,00 F). Cette proportion est impressionnante. Cela signifie que, sans les amendes, la facture pour les Communes augmenterait de plus de 50 %. Faut-il continuer "à vivre" sur des recettes aléatoires et de trop compter dessus lors de l'établissement des budgets ? Que va-t-il se passer dans un avenir, pas si éloigné, où la technologie va "domestiquer" l'automobiliste ? Nous craignons qu'avec l'introduction de moyens tel que lecture automatique des panneaux de limitation de vitesse dans les véhicules, dispositifs les ralentissant automatiquement, mouchards embarqués, ainsi que les autres aides à la conduite, le nombre d'amendes risque bel et bien de baisser et les sommes encaissées avec.**
- **On peut y ajouter les amendes perçues par les ASP (854'800 +2'300 +15'800 +1'600 +1'700) et l'on arrive à 4 millions encaissés sur les 15,6 millions du total des dépenses de la PRM.**
- **De tels montants d'amendes ne risquent-ils pas à la longue de créer le sentiment dans la population que l'on a une police pour réprimer et que l'objectif est de faire du chiffre ?**
- *Le Comité de Direction est d'avis que le monitoring des recettes de la police (tâches principales) est de sa compétence. Aussi, il rappelle qu'il sied de distinguer les recettes liées aux tâches principales (qui reviennent à l'Association), des recettes liées à l'exécution des contrats de droit administratif (qui reviennent aux Communes). Ces dernières sont de la compétence des Communes déléгатrices.*
- **À quelle date les locations des locaux quittés (Yersin, St Louis) ont-elles été résiliées et les clés remises à la Commune de Morges ? Y aura-t-il encore des locations en 2018 pour ces locaux et si oui, pourquoi et jusqu'à quand ?**
- *Les baux à loyer pour les anciens locaux, loués à la Ville de Morges (Bâtiments Seigneux et Yersin) et à l'État de Vaud (places de parking souterraines, vestiaire et local de tri de la monnaie) ont été résiliés au 31 décembre 2017.*
- **Le compte 9200.30 passe de 537'000.- Fr. à 1'190'000.- Fr. Comment expliquer cette augmentation substantielle ?**
- *Il s'agit du compte créancier, plus précisément des factures fournisseurs « ouvertes ». La variation par rapport à l'exercice précédent (2016) est due principalement au fait que nous sommes passés sur notre nouveau système comptable ABACUS. En raison de la migrations des données, aucune facture fournisseur n'a pu être enregistrée durant le mois de janvier 2018 dans notre*

nouveau programme comptable. Pour cette raison, nous avons dû enregistrer les factures 2018 via les comptes transitoires dans notre ancien logiciel comptable Larix sur l'année 2017 afin de respecter les échéances de paiements.

2. VŒUX – 2017

Vœu N° 1 :

La Commission demande que des commentaires sur les évolutions importantes des comptes du bilan soient désormais intégrés dans le préavis traitant les comptes.

Vœu N° 2 :

La Commission demande d'intégrer les commentaires directement en regard des comptes pour en faciliter la lecture et la compréhension.

Vœu N° 3 :

La Commission demande que le plan des dépenses d'investissement figure à nouveau dans les préavis sur les comptes, même s'il n'a qu'une valeur indicative.

3. CONSIDÉRATIONS FINALES SUR LA GESTION 2017

Chacun a pu se rendre compte du caractère exceptionnel de cet exercice avec un coût par habitant qui bat tous les records de modestie depuis la création de la PRM avec un montant de 175,65 F. Les raisons sont clairement expliquées dans le préavis. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Le budget 2017 prévoyait un coût à 223,65 F. Rappelons que nous avons voté un budget 2018 avec un coût prévu à 240,94 F. Le choc risque d'être violent dans une année lors d'une comparaison avec l'exercice 2017. Ce choc risque aussi d'être inexistant en regard du budget 2018.

La partie COMMENTAIRES SUR LES COMPTES est utile et nécessaire. Les explications sont circonstanciées, c'est bien.

Au vu des comptes 2017 et des principes de gestion financière exprimés, nous pouvons être rassurés sur la manière avec laquelle les finances de notre association sont engagées.

Ce que nous avons pu entendre et lire, nous fait penser que les finances de la PRM sont bien gérées avec un souci constant de ne pas dilapider les deniers publics et que les protocoles mis en place sont respectés.

4. CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de Direction présentant les comptes 2017,

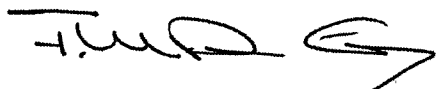
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2017, représentant des charges à hauteur de CHF 11'507'281.72 et des recettes pour un montant de CHF 6'235'563.11. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 5'271'718.61, est entièrement couverte par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2017, représentant des charges à hauteur de CHF 2'857'668.39 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'536'132.39 (charges), CHF 3'662'965.76 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 281'632.00 (charges), CHF 31'885.10 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 25'024.00 (charges), CHF 10'040.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 8'960.00 (charges), CHF 1'680.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 5'920.00 (charges), CHF 2'154.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de donner décharge au Comité de Direction de sa gestion pour l'année 2017 ;
5. de donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

Au nom de la Commission

Le Président rapporteur



François Ludwig

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 29 mai 2018.

Au Conseil intercommunal de

**L'Association de communes
Police Région Morges (PRM)**

Affaire traitée par Révision/GRD
12/2

Morges 2017

Lausanne, le 23 avril 2018/hl

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels de l'Association de communes Police Région Morges (PRM), comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et tableau des investissements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017, dont :

- le total du bilan s'élève à	Fr. 6'542'185.40
et dont :	
- le compte de fonctionnement présente pour l'exercice 2017 des charges et des revenus d'un montant de	Fr. 15'687'153.23

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité de direction alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association intercommunale et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Ofisa S.A.

Lausanne
Ch. des Charmettes 7
Case postale 7063
CH-1002 Lausanne
Tél. +41 21 341 8111
Fax +41 21 311 13 51

Genève
Place de Saint-Gervais 1
Case postale 1988
CH-1211 Genève 1
Tél. +41 22 311 24 66
Email fidu@ofisa.ch • www.ofisa.ch

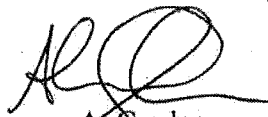
Sion
Av. de la Gare 16
Case postale
CH-1951 Sion
Tél. +41 27 323 78 18



Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la Loi sur les communes du 28 février 1956 et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

L'organe de révision

O f i s a S.A.



A. Graden

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



A. Cottier

Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement et tableau des investissements)

COMITE DE DIRECTION

RÉPONSES AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES
RAPPORT DE GESTION 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

VOEU N° 1

La Commission demande, qu'à l'avenir, un tableau synthétique des inventaires figure dans le préavis traitant de la gestion, comme le suggère le CODIR dans sa réponse citée plus haut.

Réponse du Comité de direction :

Le Comité de direction propose, à l'avenir, d'intégrer au rapport de gestion un tableau récapitulatif pour les domaines génériques suivants :

- Véhicules
- Armes et équipements personnels
- Mobilier
- Consommables

Le Comité de direction accepte ce vœu.

VOEU N° 2

La Commission demande qu'une présentation de la stratégie d'engagement et de déploiement des radars soit organisée pour le Conseil Intercommunal.

Réponse du Comité de direction :

- La stratégie d'engagement et de déploiement des radars sera présentée de manière circonstanciée lors de l'Assemblée du 25 septembre 2018.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

VOEU N° 3

La Commission demande qu'une présentation des activités de police secours au Conseil intercommunal en 2018 soit organisée pour le Conseil Intercommunal.

Réponse du Comité de direction :

- La Division police secours présente son fonctionnement et ses activités lors de l'Assemblée du 29 mai 2018.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 17 mai 2018.

Réponses présentées au Conseil intercommunal en séance du 29 mai 2018.

COMITE DE DIRECTION

RÉPONSES AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES
COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

VOEU N° 1

La Commission demande que des commentaires sur les évolutions importantes des comptes du bilan soient désormais intégrés dans le préavis traitant les comptes.

Réponse du Comité de direction :

- Le Comité de direction estime qu'il n'y a aucun intérêt à commenter le bilan, sachant que toutes les explications figurent déjà dans les commentaires des comptes.

Le Comité de direction refuse ce vœu.

VOEU N° 2

La Commission demande d'intégrer les commentaires directement en regard des comptes pour en faciliter la lecture et la compréhension.

Réponse du Comité de direction :

Le Comité de direction accepte ce vœu.

VOEU N° 3

La Commission demande que le plan des dépenses d'investissement figure à nouveau dans les préavis sur les comptes, même s'il n'a qu'une valeur indicative.

Réponse du Comité de direction :

- Le plan des dépenses d'investissement fait partie intégrante du budget et non des comptes.

Le Comité de direction refuse ce vœu.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 17 mai 2018.

Réponses présentées au Conseil intercommunal en séance du 29 mai 2018.